



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Session extraordinaire

Rome (Italie), 7-11 novembre 1994

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session**

2. **Rapports du Groupe de travail**

La Commission examinera les rapports des réunions du Groupe de travail tenues entre sa cinquième session et la session extraordinaire. Le document CPGR-Ex1/94/2 contient le rapport du Président sur la neuvième session du Groupe de travail. Le Président fera un rapport verbal sur la session extraordinaire du Groupe de travail qui précèdera la session extraordinaire de la Commission.

3. **Révision de l'Engagement international**

La Commission entreprendra des négociations en vue de la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, ainsi qu'il lui a été demandé par la Résolution 7/93. Le document CPGR-Ex1/94/3 passe en revue le mandat et le contexte de cet Engagement, en fait l'historique et propose une approche par stades pour la révision, conformément à la demande formulée par la Commission. D'autres documents traitent des stades proposés, I (CPGR-Ex1/94/4 et Alt.) et II (CPGR-Ex1/94/5 et Sup.) de la révision de l'Engagement.

3.1 **Stade I: Intégration des annexes dans le texte principal de l'Engagement et harmonisation de l'Engagement avec la Convention sur la diversité biologique**

La Commission prendra pour point de départ de ses négociations un texte constitué du texte principal de l'Engagement international auquel ont été incorporées les annexes, et l'harmonisera avec la Convention sur la diversité biologique. Comme l'a recommandé le Groupe de travail à sa neuvième session, la Commission dispose de deux versions de ce texte: le premier document (CPGR-Ex1/94/4) conserve la structure initiale de l'Engagement; tandis que dans une deuxième version, le même texte (CPGR-Ex1/94/4-Alt.) est présenté selon une nouvelle structure. La Commission devra décider tout d'abord sur quel texte travailler.

3.2 **Stade II: Examen d'autres questions à incorporer dans l'Engagement révisé à des stades ultérieurs**

La Commission examinera d'autres questions que la Résolution 7/93 demandait d'incorporer dans l'Engagement révisé: conditions d'accès aux ressources

génétiques, et droits des agriculteurs. Ces questions sont présentées dans le document CPGR-Ex1/94/5. Un document complémentaire (CPGR-Ex1/94/5-Sup.) résume les résultats de l'analyse entreprise par le Secrétariat des principales questions économiques, techniques et juridiques pertinentes.

**4. Rapport intérimaire sur les préparatifs de la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques**

**4.1 Etat des ressources phylogénétiques dans le monde**

**4.2 Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques**

La Commission examinera le document CPGR-Ex1/94/6 sur l'exécution du projet "Conférence internationale et Programme sur les ressources phylogénétiques" qui englobe les préparatifs du premier Etat des ressources phylogénétiques dans le monde et du premier Plan d'action mondial, qui seront soumis à la quatrième Conférence technique internationale.

**5. Autres questions**

A sa neuvième session, le Groupe de travail a recommandé que les débats de fond de la session extraordinaire de la Commission soient limités aux points 3 et 4 de son ordre du jour provisoire. Pour cette raison, toutes les autres questions, quelle que soit leur importance intrinsèque, ont été inscrites au point 5.

**5.1 Rapport à soumettre à la première Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique: Rapport intérimaire sur la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi**

A sa deuxième session, le Comité intergouvernemental chargé de la Convention sur la diversité biologique a demandé à la FAO d'établir un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de la Résolution 3 de l'Acte final de Nairobi, qui sera soumis à la première Conférence des parties à cette Convention, qui se tiendra du 28 novembre au 9 décembre 1994. Le document envoyé au Secrétariat intérimaire de la Convention sera à la disposition de la Commission.

**5.2 Réseau international de collections *ex situ* de matériel génétique: Rapport intérimaire sur les accords passés avec les Centres internationaux de recherche agronomique**

La Commission sera informée des progrès réalisés en vue d'incorporer les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale dans le Réseau international de collections *ex situ* sous les auspices de la FAO.

**5.3 Extension éventuelle du champ couvert par la Commission, pour qu'il englobe d'autres formes de diversité biologique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture**

Une note sur la possibilité d'élargir le champ couvert par la Commission afin qu'il englobe d'autres types de ressources génétiques afférentes à l'alimentation et à l'agriculture sera examinée par le Conseil à sa cent septième session (15-24 novembre). Cette note sera mise à la disposition de la Commission. La Commission souhaitera peut-être formuler des observations et des suggestions à l'intention du Conseil sur cette question.

**6. Adoption du rapport**